

Neuvième assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions
(CASM)

Les 2 et 3 septembre 2019

Sujet : Appui à l'application (point 9 (j) de l'ordre du jour provisoire)

Date : Le mercredi 4 septembre 2019, 10 h à 13 h

Lieu : Salle XX, bâtiment E du Palais des Nations

Déclaration sur l'appui du Canada à l'application de la CASM

Monsieur le Président,

Le Canada est fermement attaché à l'objectif de la Convention de mettre un terme aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les armes à sous-munitions.

Nous sommes reconnaissants à l'endroit des comités de la Convention pour le dévouement dont ils ont fait preuve à l'égard de cette cause importante. Nos discussions des derniers jours ont mis en évidence l'importance de maintenir l'engagement dans toutes les facettes de la Convention, et nous espérons que cela servira d'inspiration pour nos travaux en 2020. Même si nous avons réalisé des progrès considérables, il reste beaucoup à faire.

Monsieur le Président,

Nous étions ravis d'annoncer, en 2018, que le Canada avait élargi le mandat de son Programme de réduction des menaces liées aux armes afin de pouvoir fournir un soutien institutionnel aux instruments juridiques internationaux relatifs aux armes classiques, comme la Convention sur les armes à sous-munitions. Par l'intermédiaire de ce programme, le Canada vise à promouvoir l'universalisation de ces

instruments juridiques, qui sont essentiels pour l'ordre international fondé sur la règle de droit.

Le Canada est heureux de vous informer que, par l'intermédiaire de son Programme de réduction des menaces liées aux armes, il est actuellement à mi-chemin d'un engagement de trois millions de dollars sur trois ans, qui a pour objet d'appuyer la mise en œuvre et l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions ainsi que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Cet engagement sur trois ans, qui a débuté en 2018, comporte les éléments suivants :

- 171 000 \$ destinés à l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions;
- 200 000 \$ destinés à l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel;
- 1,4 million de dollars destinés au Centre international de déminage humanitaire de Genève pour appuyer l'élaboration en cours des Normes internationales de la lutte antimines, des stratégies nationales de lutte antimines et du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines;
- 880 000 \$ destinés au Programme Genre et Action Antimines (GMAP) aux fins de recherche et de renforcement des capacités en ce qui a trait au genre et à la diversité pour un large éventail d'intervenants dans la lutte antimines.

Le soutien offert par l'entremise de notre Programme de réduction de la menace liée aux armes traduit l'attachement profond du Canada au renforcement de l'ordre international fondé sur la règle de droit.

Monsieur le Président,

Depuis la signature de la Convention sur les armes à sous-munitions en décembre 2008, nos efforts collectifs ont incontestablement donné de bons résultats en vue de mettre un terme aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les armes à sous-munitions. Néanmoins, ne sous-estimons pas le travail qu'il reste à faire.

Cette Convention figure comme pilier du droit international humanitaire et assure le renforcement essentiel de la norme internationale rigoureuse qui protège les civils des conséquences humanitaires invalidantes de l'utilisation des mines et des engins explosifs. Continuons de travailler tous ensemble à l'atteinte de son but.

Je vous remercie Monsieur le Président.